

ANNEXE 3

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

Direction régionale de :

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT
d'un DISTRIBUTEUR DE CARBURANTS EN ACQUITTÉ
avec installation de stockage**

(s'il s'agit d'une demande de renouvellement, cocher la case ci-après :)

1. Raison sociale et n° SIRET du DISTRIBUTEUR :

2. DATE de la demande :

3. Identification de l'ÉTABLISSEMENT :

- n° SIRET :

- Désignation et adresse :

4. RÉGION D'IMPLANTATION de l'établissement :

5. CARBURANTS distribués :

Gazole – 2710 19 43 / 2710 20 11

SP 95-E5 – 2710 12 45

SP 95-E10 – 2710 12 45

SP 98 – 2710 12 49

6. Raison sociale et adresse de l'établissement des FOURNISSEURS :

7. Description des INSTALLATIONS et des conditions de stockage :

VRAC

- Capacité totale (en m³) =

- Nombre de bacs =

CONDITIONNÉ

Gazole

SP 95-E5 – SP95-E10

SP 98

8. MODES DE DISTRIBUTION utilisés : Route

Autres :

9. RÉGIONS où les LIVRAISONS sont effectuées :

N.B. : - une décision d'enregistrement délivrée par l'administration est valide 5 ans,
- la demande doit être signée et comporter le cachet de l'entreprise.